



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

**Numéro de référence :** 2007-8783  
**Demande :** Conversion de l'homologation conditionnelle en homologation complète  
**Produit :** Fongicide foliaire Folicur 432 F (Folicur 432 F Folicur Fungicide)  
**Numéro d'homologation :** 25940  
**Matières actives (m.a.) :** Tébuconazole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1890263

### Contexte

La matière active de qualité technique tébuconazole a été homologuée une première fois en 1999. Le Folicur fongicide technique (Folicur Technical Fungicide – numéro d'homologation 25763) et le Fongicide foliaire Folicur 432 F (numéro d'homologation 25940), contenant tous les deux du tébuconazole, font actuellement l'objet d'une homologation conditionnelle au Canada. On trouvera un examen détaillé de ces produits dans la note réglementaire REG2006-11, *Tébuconazole*.

Le tébuconazole est un fongicide systémique foliaire utilisé pour lutter contre plusieurs maladies fongiques du blé. C'est un inhibiteur de biosynthèse de stérols avec une action protectrice, curative et d'éradication contre les champignons visés. On peut appliquer le fongicide foliaire Folicur 432 F à l'aide d'un épandeur au sol ou d'un équipement pour l'épandage aérien.

Au moment de la présente demande, les conditions restantes pour l'homologation sont les données manquantes relatives à la valeur, aux résidus, au devenir dans l'environnement et à l'écotoxicologie.

### But de la demande

L'objet de la présente demande est de convertir l'homologation conditionnelle du fongicide foliaire Folicur 432 F en une homologation complète.

### Évaluation des propriétés chimiques

Reportez-vous à la note réglementaire REG 2006-11, *Tébuconazole*, pour une évaluation détaillée des propriétés chimiques du tébuconazole et de la préparation commerciale de fongicide

foliaire Folicur 432 F.

## Évaluation sanitaire

Les lacunes relatives aux résidus présents dans les aliments relevées dans la note réglementaire REG2006-11 ont été prises en compte de façon adéquate. L'homologation complète du fongicide de qualité technique Folicur et du fongicide foliaire Folicur 432 F peut donc être appuyée.

### Limite maximale de résidus

Une limite maximale de résidus (LMR) pour le tébuconazole dans et sur le blé avait été précédemment établie à 0,05 ppm. D'après les données examinées auparavant et les nouvelles données qui ont été soumises, ainsi que les lignes directrices du document PRO2005-04 intitulé Orientations concernant l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides (LMR) à la lumière de données d'essais sur le terrain, cette LMR sera revue à 0,15 ppm afin d'assurer une protection suffisante contre les résidus résultant de l'application foliaire de tébuconazole sur le blé, comme indiqué au tableau 1.

Dénrée	Méthode d'application	Dose d'application totale (g m.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		LMR fixée à l'heure actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
				Min.	Max.		
Grains de blé	Traitement foliaire	126	33-36	< 0,01	0,09	0,05	0,15

L'homologation complète du fongicide de qualité technique Folicur et du fongicide foliaire Folicur 432 F ne pose pas de risque inacceptable pour la santé pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

## Évaluation environnementale

Les lacunes en matière d'évaluation environnementale suivantes ont été observées au cours du premier examen du fongicide foliaire Folicur 432 F :

- CODO 8.3.2.1 Étude canadienne de la dissipation au champ
- CODO 9.8.4 Étude de la toxicité sur la levée des semis de plantes vasculaires (étude de niveau 2)

Bayer CropScience a présenté toutes les études susmentionnées. La Direction de l'évaluation environnementale (DEE) a jugé que les lacunes en matière d'évaluation environnementale pour les codes de données (CODO) 8.3.2.1 et 9.8.4 avaient été comblées. La DEE appuie donc l'homologation complète du fongicide foliaire Folicur 432 F pour l'élimination des maladies sélectionnées causées par des champignons pathogènes sur le blé.

L'évaluation du risque pour l'espèce la plus sensible et les zones tampons pour le fongicide foliaire Folicur 432 F ont été modifiées pour se conformer aux normes actuelles de la DEE. À la lumière des données fournies par le demandeur, la DEE a conclu que le niveau de préoccupation est dépassé dans le cas des végétaux terrestres, des petits mammifères sauvages et des organismes aquatiques lorsque la préparation est appliquée aux doses indiquées sur l'étiquette du fongicide foliaire Folicur 432 F. Afin d'atténuer le risque identifié pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres, on recommande que des zones tampons de 1 à 30 mètres soient établies.

### **Évaluation de la valeur**

Sept essais de fusariose de l'épi sur le blé, effectués au Canada et aux États-Unis, ont été soumis en appui à l'épandage aérien du fongicide foliaire Folicur 432 F pour éliminer les maladies du blé. Un de ces essais n'évaluant pas directement la maladie et les mesures qu'il fournissait n'étant pas concluantes, il n'a pas été pris en considération. Les six essais restants démontrent que l'efficacité du produit n'est pas diminuée par le volume d'eau réduit requis par l'épandeur aérien. Ces résultats laissent supposer qu'aucune diminution d'efficacité ne résulte de l'utilisation d'un épandeur aérien pour l'élimination d'autres maladies du blé actuellement mentionnées sur l'étiquette homologuée du fongicide foliaire Folicur 432 F. L'allégation de lutte contre les maladies du blé au moyen d'une application aérienne du fongicide foliaire Folicur 432 F est justifiée.

### **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition sur le fongicide foliaire Folicur 432 F et a jugé ceux-ci suffisants pour appuyer la conversion de l'homologation conditionnelle du fongicide foliaire Folicur 432 F en homologation complète. Elle recommande cependant de revoir la LMR du tébuconazole dans et sur les grains de blé pour la faire passer de 0,05 ppm à 0,15 ppm.

## Références

- 1521874 2006, Folicur 432 F - Magnitude of the Residue in/on Wheat, XEN05-43, DACO: 7.4.1,7.4.2
- 1522416 2007, Folicur 432F Foliar Fungicide Aerial Application, DACO: 10.2.3.3(D).
- 1522419 2000, Terrestrial Field Dissipation of Tebuconazole in Canadian Soil, FR022115, DACO 8.3.2.1.
- 1522420 2007, Tebuconazole SC 432 G (Folucur 432F) Effects on the seedling emergence and seedling growth of three species of non-target terrestrial plants (Tier2), SE 07/080, EBHWY004, DACO 9.8.4.

ISSN: 1911-8082

Numéro de catalogue : xxxxxxxxxxx (xxxxxxxxx)

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2006**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.